

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 11 avril 2015**

Présents :

- M. Pierre ESCANDE
- M. Philippe BAUDIERE
- Mme. Eliane GERSTENMAIER
- Mme. Chantal GUILLOT
- Mme. Julie COUGET
- Mme. Fanny SOLANS
- M. Olivier PHALIPPOU

La séance est ouverte sous la présidence de M. le maire à 9h30.
Mme Julie COUGET est désignée secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le maire soumet à l'ensemble des conseillers municipaux l'ajout de deux délibérations concernant le plan de financement définitif Fonds de concours et un contrat pour un agent technique d'entretien des bâtiments communaux.

I. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 14 mars 2015

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Affectation de résultat Commune et Eau

Mme la Secrétaire de mairie présente les documents concernant l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014.

Pour la commune :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU 31/12/2014	94 928.47 €
Besoin de financement	17 219.42 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE (arrondie) A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	17 219.42 €
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV : Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	77 709.05 €
Total affecté au c/1068 :	17 219.42 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

Pour le service Eau - Assainissement :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU 31/12/2014	5 356.76 €
Besoin de financement	
AFFECTATION OBLIGATOIRE (arrondie) A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIT :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	5 356.76 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

III. Vote des trois taxes

Monsieur le maire propose de maintenir le taux des taxes sur la part communale et soumet les différents documents nécessaires au vote des taux d'imposition applicables en 2015 pour chacune des trois taxes. Il propose de fixer les taux suivants :

Taxe d'habitation	3.91 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8.62 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40.84 %

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

IV . Vote Budgets primitifs 2015 Commune et Eau

Mme la Secrétaire de mairie présente les documents concernant les budgets primitifs.

Pour la commune :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	206 176.00	128 467.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		(si excédent) 77 709.00
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	206 176.00	206 176.00

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	71 012.00	88 232.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	16 188.00	11 105.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 137.00	
=	=	=
Total de la section d'investissement	99 337.00	99 337.00
Total du budget	305 513.00	305 513.00

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

Pour l'eau

EXPLOITATION

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	15 563.00	10 207.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat d'exploitation reporté		5 356.00
=	=	=
Total de la section d'exploitation	15 563.00	15 563.00

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	103 847.00	67 667.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	12 900.00	8 923.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		40 157.00
=	=	=
Total de la section d'investissement	116 747.00	116 747.00
Total du budget	132 310.00	132 310.00

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

V. Adoption Plan de financement définitif Fonds de Concours

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc a attribué un Fonds de Concours d'un montant de 4 440.63 € à la commune de Lamontélarie pour la réalisation de construction de murets pour un total prévisionnel de 14 097.24 € H.T.

Selon le pacte financier et lors du Conseil Communautaire du 9 avril 2015, le plan de financement définitif ci-après a été validé :

• Conseil Général 81	4 728.60 € H.T.	(33.00%)
• Fonds de Concours CCMHL	4 440.63 € H.T.	(30.99%)
• Autofinancement communal	5 160.77 € H.T.	(36.01%)
TOTAL	14 330.00 € H.T.	(100%)

M. le Maire propose à l'assemblée de demander le versement du solde du Fonds de Concours d'un montant de 1 332.19 € au vu des acomptes déjà versés soit 3 108.44 € et soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

VI. Recrutement Adjoint Technique contractuel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un poste d'Adjoint technique Territorial de 2° Classe non titulaire contractuel a été créé par délibération en date du 31 mars 2009. Il ajoute que ce poste est devenu vacant suite au départ à la retraite de l'agent.

Considérant la vacance d'emploi, il y a lieu de recruter un nouvel agent sur ce poste au vu des besoins qui se font connaître en matière de divers travaux ménagers des bâtiments communaux.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

XI. QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal décide de la date du repas annuel de la commune. Il se déroulera le 8 mai en la salle des fêtes et sera précédé du défilé de commémoration. Ce repas est ouvert à tous les administrés et sur inscription à la mairie avant le 28 avril prochain. Ces inscriptions pourront se faire par retour de courrier, par courriel ou bien par téléphone. Il décide également que désormais, « une galette » sera organisée courant janvier pour les vœux de nouvelle année.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question, la séance est levée à 13h00.

Le Maire
Pierre ESCANDE